

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 56
SUBVENTION AU CROUS

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 56
SUBVENTION AU CROUS

Depuis 2014 une convention lie la Ville de Clermont-Ferrand et le CROUS Clermont Auvergne. La Ville attribue chaque année une subvention au CROUS Clermont Auvergne pour, d'une part, la mise en place d'un Espace d'accueil étudiants, lieu d'informations sur la vie étudiante notamment pour les primo étudiants et les étudiants étrangers, et d'autre part, pour l'Aide Sociale d'Urgence (anciennement Fonds Nationale d'Aide d'Urgence) qui permet d'apporter une aide financière aux étudiants en situation difficile.

Une convention avait été renouvelée pour 3 ans en 2020, mais les évolutions récentes du dispositif ont conduit au renouvellement anticipé de la convention en décembre 2022 afin de répondre au mieux à la mise en place de nouveaux services face aux demandes grandissantes des étudiants en difficulté.

L'année 2022 a vu la mise en place d'une permanence téléphonique estivale avec la possibilité, pour les étudiants en difficulté, d'obtenir un rendez-vous pour un entretien individuel.

Les aides d'urgences ont bénéficié à plus de 2 000 étudiants cette année 2022, ce qui confirme une tendance à la hausse depuis le début de la crise sanitaire. Le service social du CROUS a réalisé exactement 3 412 entretiens sur l'année 2022 et recense également 3 816 demandes d'aides ponctuelles. 2 778 aides ont été attribuées à 1 872 bénéficiaires, ce qui correspond à un montant total de 936 791,15 euros. De plus, les aides annuelles d'un montant total de 778 838,70 euros ont profité à 238 étudiants.

L'espace Accueil Étudiants a accueilli 7 021 visites en 2022 soit plus qu'en 2021. Les demandes formulées concernent principalement les titres de transport (55%) mais aussi les titres de séjour. Il est à noter une sollicitation très forte des étudiants lors du premier trimestre (septembre à décembre).

A cela s'ajoute le souhait de répondre favorablement aux sollicitations des établissements d'enseignement supérieur et de mener des actions de communication sur site auprès des étudiants les plus éloignés des dispositifs d'aide.

L'aide de la Ville de Clermont-Ferrand participe à cette réussite qui répond à un réel besoin.

Le CROUS fournit chaque année un rapport d'activité complet présentant le bilan du fonctionnement de l'Espace accueil étudiant et du Fonds d'aide d'urgence.

Compte-tenu de l'intérêt que représentent ses activités en faveur des étudiants, il est proposé de reconduire le partenariat avec le CROUS Clermont Auvergne comme précisé dans la convention d'objectifs tri-annuelle pour la période 2022-2025 et d'attribuer au CROUS Clermont Auvergne une subvention de 39 500 Euros (39 500 Euros en 2022).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à verser les subventions concernées au titre de l'année 2023 au CROUS pour un montant total de 39 500,00 €.

TOTAL VOTANTS :	53	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	2 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°56 : Jérôme AUSLENDER et Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

